

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014 APPROUVE A L'UNANIMITE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2014.

La séance débute à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2014

Présents : Patricia ALTHERR, Henri BABAZ, Fabien BELOTTI, Valérie BURINE, Sophie COLLET, Claude CHAPPUIS, Brigitte FLEURY, Emmanuelle JAN, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Denis RAQUIN, Jean-Pierre SZWED.

Absents ayant donné procuration : Sandrine SHAW donne procuration à Emmanuelle JAN.

Secrétaire de séance : Fabien BELOTTI.

Invitée : Charlotte BREUILH.

Fabien BELOTTI accepte la fonction de secrétaire de séance.

Claude CHAPPUIS demande à modifier l'ordre du jour du Conseil Municipal. Il demande si le Conseil municipal l'autorise à ajouter une délibération urgente à l'ordre du jour. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité.

Délibérations

Délibération n°39-2014

Objet : Projet bibliothèque – LOT 12 - avenant n°1

Dans le cadre du chantier de la bibliothèque, un déplacement de tuyaux de chauffage est nécessaire. L'entreprise AQUATAIR, responsable du lot 12 a été consultée et nous a fait parvenir un devis d'un montant de 2 763,60€ HT (devis visible en annexe) soit 3 316,32€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 du LOT 12 du marché public de la bibliothèque.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Débat : David PERAY précise qu'un devis avait déjà été proposé il y a un mois, l'entreprise a baissé le prix du devis qui est passé d'environ 3 100€ HT à 2 700€ HT. Ces tuyaux n'avaient pas été vus par l'architecte, il faut les déplacer, nous n'avons pas le choix. Jean-Pierre SZWED dit qu'apparemment on n'a pas souvent le choix. David PERAY a montré le devis à un collègue plombier qui lui a confirmé que le prix était justifié. Claude CHAPPUIS demande si ce problème n'aurait pas pu être constaté avant ? David PERAY répond que ce n'était pas évident, c'était dans le plafond sur une surface de 50 cms, avec Pierre CUZIN ils ont été surpris. Jean-Pierre SZWED est inquiet face à la quantité d'avenants que reçoit la mairie. Frédéric PERICARD répond que tous les élus sont d'accord là dessus. David PERAY répond que si l'on veut que le projet tienne la route, on n'a pas le choix. Il avait remis en cause l'étude de l'ingénieur lors du marché public.

Délibération n°40-2014

Objet : Projet bibliothèque – LOT 12 – avenant n°2

Dans le cadre du chantier de la bibliothèque, la modification du réseau de soufflage est nécessaire suite au changement de la gaine technique et la modification de la position de sortie en toiture. L'entreprise AQUATAIR, responsable du lot 12 a été consultée et nous a fait parvenir un devis d'un montant de 1 805,30€ HT (devis visible en annexe) soit 2 166,36€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°2 du LOT 12 du marché public de la bibliothèque.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Débat : David PERAY dit qu'à nouveau c'est l'étude qui a été mal faite. La gaine ne passe pas dans le plafond de 10 cms. Là encore, le devis a été baissé. Ils vont faire la gaine sur mesure, plate. Brigitte FLEURY n'avait pas compris, elle pensait que les gaines seraient plus petites. Il y a clairement quelque chose qui a été oublié dans cette étude. David PERAY répond que l'économiste n'a pas fait son travail ; il a d'ailleurs été mis à part. Claude CHAPPUIS ajoute qu'avec David PERAY ils ont convoqué l'architecte la semaine prochaine, tout ce travail est désolant. Stéphanie LOVENJAK demande à quel prix s'élève le projet de la bibliothèque pour combien de m² ? Charlotte BREUILH explique qu'avant les avenants le projet était à 318 000€ HT. Emmanuelle JAN demande s'il existe des recours pour cette étude qui a été mal faite ? Stéphanie LOVENJAK dit que tout ça est insensé.

Délibération n°41-2014

Objet : Projet bibliothèque – LOT 4 – avenant n°1

Dans le cadre du chantier de la bibliothèque, un avenant est nécessaire concernant le lot 4 « Charpente ». L'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION CHABLAIS SERVICES propose un devis pour la mise en œuvre d'un châssis velux pour un accès plancher technique et pour la fourniture et la pose d'un caniveau d'eaux de ruissellement dues à la forte pente à l'angle Nord du bâtiment. Le devis, visible en annexe est d'un montant de 4 287,20€ HT soit 5 144,64€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 voix contre, 2 abstentions, 11 voix pour) :

APPROUVE l'avenant n°1 du LOT 4 du marché public de la bibliothèque.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Débat : David PERAY dit que le devis a été baissé, il est de 4 827,20€ HT soit 5 144,64€ TTC. Le caniveau avait été oublié. C'est David PERAY qui a demandé à mettre en place le velux afin de pouvoir réparer la CTA. Sinon il aurait fallu découvrir le toit pour faire des réparations. Claude CHAPPUIS dit que le velux est cher car il est aux normes des pompiers. Emmanuelle JAN demande si on peut refuser les conditions de paiement ? Frédéric PERICARD répond que ce sont les règles. Brigitte FLEURY ajoute qu'en effet, c'est la loi.

Brigitte FLEURY souhaite qu'il soit ajouté dans le compte-rendu une phrase expliquant que l'ensemble des élus subit les conséquences de cette situation et ne cautionnent pas les sommes dépensées pour ce projet. Claude CHAPPUIS dit qu'au départ, c'était un projet de 150 000€. Frédéric PERICARD dit que lors d'un Conseil municipal de mai 2012, il avait été dit que le projet ne dépasserait pas les 250 000€. Henri BABAZ demande si ces travaux sont indispensables ? David PERAY répond qu'on ne peut pas revenir en arrière. Claude CHAPPUIS rappelle que ce projet avait été suivi par l'ensemble de l'ancien Conseil municipal ; jamais on n'aurait pensé en arriver là. Emmanuelle JAN dit qu'elle s'attend au pire quand des ingénieurs sont capables d'oublier des caniveaux. David PERAY dit qu'heureusement il y a de bonnes entreprises sur ce projet, elles tiennent la route. C'est Métal-ix qui s'est occupé du problème de stabilité pour les séismes. Claude CHAPPUIS dit que le problème est qu'on laisse les architectes faire des projets démesurés. David PERAY répond que c'est un beau projet, on a choisi l'architecte pour cela. C'est l'étude d'ingénieur qui a été mal faite. Il avait demandé à tout stopper lorsqu'il s'en est rendu compte mais l'ancien maire ne l'a pas suivi. On aurait perdu 4 mois mais les choses seraient aujourd'hui correctes. Frédéric PERICARD dit qu'à ce stade c'est irréversible. Brigitte FLEURY dit que la mairie est prise dans un étau. Patricia ALTHERR

rappelle que la plupart des entreprises ne sont pas allées voir le chantier avant de faire le devis, il n'y a pas eu assez de communication.

David PERAY reprend la chronologie du projet. Pour lui, la commission a trop écouté les bibliothécaires, ce n'était pas à elles de faire le projet mais à la mairie. Claude CHAPPUIS dit que c'est un projet démesuré. Jean-Pierre SZWED dit que pourtant, on va bien devoir continuer. Il espère que les choses seront différentes pour la salle d'animation. David PERAY dit que l'architecte de la salle est très compétent, il n'y a pas eu de plus value sur le projet commerce qu'il a dirigé. Jean-Pierre SZWED dit que la commission bâtiment va devoir bien surveiller tout cela.

Délibération n°42-2014

Objet : Projet bibliothèque – LOT4 – déclaration de sous-traitance.

Vu la déclaration de sous-traitance en annexe ;

Lors de la mise en concurrence des entreprises, le lot n°4 a été attribué à l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION CHABLAIS SERVICE. EIFFAGE souhaite faire une déclaration de sous-traitance à la Sté FAVRAT. Nous devons payer directement l'entreprise FAVRAT soit la somme de 42 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (4 abstentions, 10 voix pour) :

APPROUVE la déclaration de sous-traitance de l'entreprise EIFFAGE en faveur de la société FAVRAT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette déclaration.

Débat : Brigitte FLEURY demande s'ils ont le droit de déclarer maintenant un sous traitant ? Tout cela semble borderline. Qu'en sera-t-il de la garantie décennale ? Emmanuelle JAN dit qu'il faudrait avoir un livre expliquant le fonctionnement des marchés publics, c'est complexe. Frédéric PERICARD dit qu'il est bien de savoir contre qui on devra se retourner. David PERAY dit que la mairie sait depuis le début qu'EIFFAGE sous-traite ce dossier, ils n'ont pas de charpentier. On a bien reçu toutes les assurances, tout est correct, il s'agit d'une entreprise sérieuse. Sophie COLLET demande ce qu'il se passera si on vote contre ? Claude CHAPPUIS répond qu'il faudra suspendre les travaux, tout sera bloqué. EIFFAGE sous-traite automatiquement ce genre de travaux. David PERAY explique qu'on vote ce point aujourd'hui car les documents viennent de nous parvenir. Il rappelle que cette délibération sert surtout à payer directement l'entreprise FAVRAT qui travaille actuellement sur le chantier.

Délibération n°43-2014

Objet : Projet bibliothèque – LOT3 – avenant n°1.

Vu le devis en annexe ;

L'entreprise Métal-ix, titulaire du LOT 3 a dû faire des aménagements sur la structure métallique qui servira à soutenir la dalle de la mezzanine. Les aménagements concernaient l'adaptation à la zone sismique demandés par le bureau de contrôle. L'avenant s'élève à 500€ HT soit 708€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 du LOT 3 métal-ix

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Débat : Claude CHAPPUIS explique qu'il a appris aujourd'hui qu'il fallait ajouter cet avenant à l'ordre du jour.

David PERAY explique que cette entreprise a fait la structure qui va soutenir la dalle de la mezzanine. Ils ont mis trois semaines à résoudre le problème lié à la sismicité de la région. Ils ont trouvé la solution avec EIFFAGE. Le prix n'est pas excessif par rapport au travail effectué.

Brigitte FLEURY demande si la mairie récupère la TVA ? Claude CHAPPUIS répond que oui, deux ans plus tard.

Stéphanie LOVENJAK craint qu'on reçoive encore des avenants, ce n'est que le début du chantier. Emmanuelle JAN et David PERAY répondent que justement c'était le début du chantier, là où il y avait le plus d'imprévus. Valérie BURINE dit qu'il faudra faire des retenues sur ce qu'on verse au maître d'œuvre. Patricia ALTHERR ajoute qu'en plus ce sont les agents techniques de la commune qui ont défait le faux plafond. David PERAY a prévenu l'architecte qu'il faut arrêter les avenants. Avec Claude CHAPPUIS ils ont rendez-vous avec elle la semaine prochaine. Stéphanie LOVENJAK demande d'où vient l'architecte ? David PERAY répond d'Italie mais son cabinet est à Lyon. La CAO n'a pas voulu prendre Atelier 3, ils avaient déjà travaillé sur le commerce, sur la salle des fêtes et ils n'avaient pas fait d'effort sur les prix. Frédéric PERICARD rappelle que la bibliothèque sera livrée « nue », il va falloir la meubler. Claude CHAPPUIS répond que cela a été budgété.

Avant de clore la séance, David PERAY souhaite dire au Conseil municipal que LEMAN ELEC vient faire tous les travaux sur la commune dès demain. Concernant l'adoucisseur à installer à l'école, il a contacté 3GReflex, il n'a toujours pas de nouvelles. Il a contacté une autre entreprise, ils viennent vendredi faire un devis. Jean-Pierre SZWED dit qu'on en discutera en commission bâtiment. David PERAY dit qu'il faut voir comment casser l'autre devis dont les travaux n'ont jamais été effectués.

Claude CHAPPUIS ajoute pour conclure que lors du prochain Conseil municipal, suite aux avenants de la bibliothèque, il y aura des décisions modificatives budgétaires à l'ordre du jour.

Prochaine réunion du Conseil le 12 mai 2014 à 20h30.

La séance est levée à 21H10.